



## Droit d'un pere en vers ces enfants

Par **cuist41**, le **11/04/2015** à **15:52**

Bonjour et merci d'avance a tout ceux qui répondrons!

Voila séparer de la mère de mes enfant depuis le 04/08/2015, je vous passerez les détails de la façon quelle a fait sa, bref.

Tout ce passer bien, j'avais mes filles un week-end sur deux et la moitié des vacances et les filles sont toujours retourner chez leur maman. Aujourd'hui la mère m'envoie un message et me dit "j'ai plus le droit de te donner les filles le week-end car les filles ne sont pas en sécurité avec toi" mot pour mot .Sa fait 2 mois que j'ai pris un avocat mais pas de nouvelle, et normalement je doit aller chercher les filles vendredi, que faire ci leur mère ne me laisse pas les prendre, sachant qu'ont est pas passer en jugement, je commence a être désespérer J'ai tout fait depuis le mois d'octobre pour les accueillir dans un bonne environnement